

Documentation Technique de Référence

Chapitre 1 – Instruction des demandes de raccordement Article 1.3 – Raccordement des réseaux publics de distribution

Document valide pour la période du 30 avril 2014 à ce jour

3 pages

Document valide pour la période du 30 avril 2014 à ce jour

Utilisateurs concernés : GRD

1. TRAITEMENT DES DEMANDES DE RACCORDEMENT DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION

Le cadre réglementaire applicable est rappelé à l'article 1.1.

La procédure applicable aux demandes de raccordement des réseaux publics de distribution au RPT, approuvée par la CRE, est publiée dans le présent article.

2. DONNEES RELATIVES A UN RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

L'ensemble des modèles de fiches relatives à une demande d'étude exploratoire, d'étude d'insertion ou de PTF pour un RPD est téléchargeable sur la page DTR du site internet de RTE.

2.1 Demande d'étude exploratoire RPD

La demande d'étude exploratoire doit être adressée à RTE par courrier RAR accompagnée de la fiche D0 renseignée.

- Fiche D0 à renseigner pour une demande d'étude exploratoire évolution du RPD ;

2.2 Demande d'étude utilisateur RPD insertion/exploratoire

La demande du GRD pour qu'il réponde à une demande d'un utilisateur du RPD doit être adressée à RTE par courrier RAR accompagné :

- de la fiche D1 renseignée pour une demande d'étude d'insertion (l'utilisateur du RPD demande une PTF)
- de la fiche D1 renseignée, à l'exception des lignes en fond vert, pour une demande d'étude exploratoire.

- Fiche D1 à renseigner pour une demande d'étude utilisateur insertion / exploratoire

2.3 Demande de PTF

Le GRD peut faire référence à une précédente fiche de collecte (D0 ou D1) si le projet concerné a déjà fait l'objet d'une étude exploratoire ou d'une étude d'insertion. La fiche D0 ou D1 est alors à joindre à la fiche D2, renseignée.

La demande de PTF doit être adressée à RTE par courrier RAR accompagnée des données de la fiche D2 qui sont utilisées par RTE pour étudier les contraintes techniques en transits, apports de court-circuit liées à l'insertion du Poste dans le RPT.

- Fiche D2 à renseigner pour une demande de PTF

Document valide pour la période du 30 avril 2014 à ce jour

2.4 Tableau de synthèse pour les demandes d'études de raccordement

L'utilisation des fiches pour des demandes d'études est résumée dans le tableau ci après :

Besoin du GRD	Fiche à utiliser	Etude réalisée par RTE
Renforcement ou création d'un Poste (demande du GRD non liée à une demande d'un utilisateur du RPD)	D0	Etude exploratoire
Réponse à une demande d'étude préalable d'un utilisateur du RPD	D1 (simplifiée)	Etude exploratoire
Réponse à une demande de PTF d'un utilisateur du RPD	D1	Etude d'insertion
Réponse à une demande de PTF confirmée par un utilisateur du RPD ou besoin propre du GRD	D2	PTF

2.5 Renseignements avant la mise sous tension du poste

- Fiche D3 à renseigner avant la mise sous tension du poste

Ces données sont d'une part les données de classes D2 qui passent toutes en statut « ferme » et, d'autre part, les données de la fiche D3, toutes de statut « révisable », qui permettront à RTE de mener des études générales de réseau.

Cette liste de données constitue l'enveloppe maximale et pourra être adaptée par RTE suivant les caractéristiques du poste source.

2.6 Renseignements avant la mise en service du poste

- Fiche D4 à renseigner avant la mise en service du poste :

Ces données sont toutes les données de classe D1, D2 et D3, qui passent en statut « ferme », ainsi que d'autres données particulières du poste éventuellement demandées au cas par cas par RTE.